

t.522 - CN/co  
t.500

Berne, le 17 mars 1978

Note pour le dossier

Séance du 8 mars 1978 au DFI sur l'harmonisation du montant des bourses.

Présents:

- M. E. Marthaler, secrétaire général du DFI
- M. U. Hochstrasser, directeur de l'Office de la science et de la recherche du DFI
- M. R. Uzler, chef de la section des affaires culturelles générales du DFI
- M. E. Egger, représentant de la "Erziehungsdirektorenkonferenz"
- M. P. Rauber, chef du "Stipendiendienst des Kantons Bern"
- CN

M. Marthaler indique qu'une délégation de la "Erziehungsdirektorenkonferenz" s'est rendue auprès du CF Hürlimann le 19 janvier 1978. Elle s'est plainte de ce que la Commission fédérale des bourses ait décidé d'augmenter "massivement" les bourses versées aux étudiants étrangers au moment où la Confédération envisage de réduire ses subventions pour les bourses cantonales.

MM. Egger et Rauber font valoir les arguments suivants:

- La "Erziehungsdirektorenkonferenz" fait un effort pour harmoniser les bourses cantonales. Elle a demandé aux cantons qui versent des bourses élevées de ne plus augmenter les taux en attendant que les autres aient relevé les bourses versées à leurs ressortissants;
- Les bourses que le DFI accorde aux étudiants étrangers sont plus élevées que les bourses octroyées par les cantons aux étudiants suisses;
- La Commission fédérale des bourses, dans sa séance de décembre 1977, a encore décidé d'augmenter le montant des bourses allouées aux étudiants étrangers;
- Les subventions versées par la Confédération aux cantons pour les bourses cantonales vont être réduites;
- Les cantons doivent faire un effort financier considérable pour les étudiants étrangers réfugiés. Actuellement, 363 étrangers reçoivent des bourses cantonales;
- Les boursiers suisses sont moins bien lotis que les boursiers étrangers. Les Africains peuvent se payer des voitures, on leur réserve des chambres dans les foyers d'étudiants alors que les Suisses ont de la peine à trouver un logement... L'opinion publique est très sensible à ces différences de traitement;
- La Suisse verse des bourses plus élevées aux étudiants étrangers que les autres pays industrialisés. Seule l'Australie a des taux plus élevés.





- 2 -

M. Uzler et la soussignée sont d'avis que les bourses versées par le DFI aux étudiants étrangers ne sont nullement exagérées. Voici nos arguments:

- Selon une enquête effectuée en 1976 par le groupe de travail de la "Erziehungsdirektorenkonferenz", un étudiant suisse qui n'habite pas chez ses parents devrait recevoir frs. 1'000.- par mois pour couvrir tous ses frais. Or, les boursiers undergradués du DFI n'atteignent même pas ce montant. En prenant en considération les prestations complémentaires versées par la Commission, ils ne reçoivent, en moyenne, que frs. 912.- par mois.
- Les boursiers du tiers monde doivent subvenir à toutes leurs dépenses avec leur bourse, alors que les étudiants suisses sont aidés par leur famille;
- Même les postgradués du tiers monde qui ont travaillé quelques années dans leur pays avant de venir en Suisse ne peuvent pas, dans la règle, prendre des sommes d'argent importantes avec eux pour compléter leur bourse. Le salaire qu'ils reçoivent dans leur pays est souvent très bas (ex. contrevalet de Frs. 150.- - 300.- par mois pour un agronome ou un vétérinaire indien). En outre, plusieurs pays interdisent ou limitent l'exportation des devises;
- On ne peut pas exiger que les undergradués du tiers monde travaillent pour compléter leur bourse. Il est beaucoup plus difficile pour eux que pour les étudiants suisses de trouver un emploi. D'autre part, leur formation secondaire est souvent très déficiente: ils doivent se consacrer entièrement aux études s'ils veulent combler les lacunes de cette formation et éviter des échecs aux examens;
- Il est inexact d'affirmer que la Commission a augmenté "massivement" les bourses versées aux étudiants étrangers. L'augmentation décidée en décembre ne porte que sur 3 catégories d'indemnités: l'allocation familiale (ne concerne qu'un nombre très limité de postgradués): l'allocation pour l'achat de matériel scolaire accordée aux undergradués (ces derniers recevront désormais la même indemnité que les postgradués) et surtout l'allocation pour l'achat de vêtements d'hiver. Cette allocation est indispensable pour les étudiants du tiers monde qui arrivent en Suisse sans aucun équipement d'hiver. Elle n'est pas allouée automatiquement à tous les boursiers, mais seulement à ceux qui en ont vraiment besoin. La DDA accorde des indemnités d'équipement plus élevées aux coopérants suisses qu'elle envoie à l'étranger;
- la question de l'harmonisation des taux de bourse doit tout d'abord être résolue sur le plan cantonal. Il existe en effet de très grandes différences dans les allocations versées aux étudiants suisses par leur canton d'origine;
- Enfin, on ne peut pas prendre comme exemple les bourses octroyées par certains pays industrialisés aux étudiants étrangers. M. Giddey, président de la Commission fédérale des bourses, avait relevé à ce propos que les bourses versées par la France et l'Italie ne constituent qu'un "appoint" et ne permettent pas à un étudiant de couvrir tous ses frais.



- 3 -

Afin d'examiner les différents aspects du problème, M. Marthaler constitue un groupe de travail restreint formé de lui-même, de M. Rauber et M. Uzler. Ce groupe étudiera les questions suivantes:

- 1) Quels éléments sont les mêmes dans les bourses versées aux étudiants suisses et aux étudiants étrangers ? Quels éléments ne concernent, en revanche, que les étudiants étrangers, notamment de pays en développement ?
- 2) Quelle est la situation des étudiants réfugiés ? La Confédération ne pourrait-elle pas augmenter ses subventions pour cette catégorie d'étudiants ?

*R. Carugo*